

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE RESTITUTION DU RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE DANS SEIZE PROVINCES PAR LA COMMISSION PERMANENTE CHARGEE DE L'AGRICULTURE, ELEVAGE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT COMMUNAL ET TRAVAUX PUBLICS AU PARLEMENT DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA STABULATION PERMANENTE.**

**INVITE : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage**

**Date de la réunion :** Jeudi, 2 novembre 2017

**Lieu :** Salle de réunions de l'Assemblée Nationale

**Participants :** Très Honorable le Président de l'Assemblée Nationale, Pascal NYABENDA ; la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA; le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Déo Guide RUREMA ; les Honorables Parlementaires ; les cadres au parlement et les journalistes.

**Objet :** Restitution du rapport de mission et réponse aux questions orales adressées au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage suite à la loi sur la stabulation permanente élaborée par le Ministère, transmise au Parlement pour adoption.

**DEROULEMENT DE LA RENCONTRE**



*Président et II VP Assemblée en haut et le MINAGRIE Participants*

*Président de la commission*

**I. MOT INTRODUCTIF**

Avant de donner la parole au Président de la commission pour présenter le rapport de mission, le Président de l'Assemblée Nationale est revenu l'objectif de la mission effectuée dans 16 provinces sur 18 du pays (sauf Rumonge et Cankuzo) par la commission permanente chargée de l'agriculture, élevage, environnement, développement communal et travaux publics au parlement.

Il a indiqué que l'objectif de la mission était de se rendre compte de l'état des lieux de l'élevage bovin pour que les parlementaires puissent se prononcer sur l'adoption de la loi sur la stabulation permanente élaborée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, jugée très pertinente, après avoir échangé avec tous les concernés afin de faciliter son adoption et sa mise en œuvre.

## **II. PAROLE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **2.1. Contenu du rapport**

Prenant la parole, Très Honorable le Président de la commission permanente dans sa présentation est revenu sur le contenu de ce rapport centré sur l'état de lieux de l'élevage bovin en général au Burundi, ses contraintes liées à la santé animale, l'alimentation, le logement du bétail, l'exiguïté des terres, le problème de stabulation permanente pour le cas du bétail de la race locale et le bétail qui cohabite avec les personnes pour éviter le vol.

Pour le cas de l'alimentation du bétail, le Président de la commission a indiqué que les aliments sont devenus très rares et chers suite à la vente de l'ALCOVIT qui produisait des aliments de bonne qualité et à moindre coût.

Dans ce rapport, il a parlé aussi des contraintes, des souhaits et solutions proposées.

Pour les contraintes, il est revenu sur les moyens financiers limités pour faire prospérer ce secteur, l'exiguïté des terres, le manque de déplacement pour les agents d'encadrement et leur faible rémunération, la réduction du bétail du fait que les éleveurs pour éviter d'être touchés par cette loi vendront ou déplaceront leur bétail dans les pays limitrophes.

S'agissant des souhaits, il a fait savoir que les éleveurs aimeraient qu'il y ait un peu de souplesse dans la mise en œuvre de cette loi et lui consacrée plus de temps et moyens financiers. Egalement, la subvention des intrants d'élevage a été soulevée dans le rapport et l'élaboration des textes d'application de la loi sur la stabulation permanente.

En concluant avant de passer sur certaines questions soulevées par la commission, le Président de la commission a indiqué que les éleveurs rencontrés apprécient cette loi, qui d'ailleurs est déjà appliquée dans certaines provinces.

### **2.2. Questions soulevées par la commission**

Les questions soulevées étaient en rapport avec (i) ; le budget réservé à la mise en œuvre de cette loi, (ii) le risque de vendre tout le bétail ankolé et le déplacement de ce bétail dans les pays limitrophes ; (iii) la collaboration entre le MINAGRIE et le Ministère en charge de l'environnement étant donné qu'il existe un schéma d'aménagement du territoire qui peut guider dans l'identification des terrains réservés à l'élevage ; (iv) budget insuffisant pour payer le personnel et pour faciliter leur déplacement; (v) insémination artificielle ( manque de semences et insuffisance des inséminateurs) ; (vi) risque de réduction de l'effectif du bétail et partant la pénurie de viande et l'augmentation du prix sur les marchés.

## **III. REPONSES AUX QUESTIONS ORALES ET D'AUTRES INQUIETUDES EXPRIMEES**

Après cette présentation, Très Honorable le Président de l'Assemblée Nationale a donné la parole au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

Prenant la parole, le Ministre leur a fait savoir qu'il se réjouit du fait que la procédure que la commission a utilisé lors de sa mission dans ces 16 provinces est identique à celle utilisée pour l'équipe qui a élaboré le document de loi sur la stabulation permanente, donc les deux approches sont complémentaires.

S'agissant du budget, il a indiqué qu'un milliard et demi de FBU a été réservé sur le budget de l'Etat pour faire cette activité (1.5 Milliards FBU), tout en déplorant que l'enveloppe n'est pas suffisante mais qu'il a la certitude que les partenaires pourront appuyer car c'est un travail collégial; pour la période de mise en œuvre de la loi, il a indiqué qu'un délai de deux ans a été donné après son adoption et que les textes d'application en français et en

langue nationale sont déjà disponibles; pour la subvention des intrants d'élevage, il leur a fait savoir que l'approche utilisée pour la subvention des engrais et semences sera aussi utilisée pour la subvention des intrants d'élevage ; s'agissant du bétail qui risque de s'exiler dans les pays limitrophes ou vendu, il leur a tranquilisé en disant que cette loi ne vient pas pour chasser le bétail de race locale et que des mesures d'accompagnement seront proposées pour que l'ISABU puisse garder le noyau de cette race et enfin s'agissant de l'insuffisance du budget, il leur a indiqué qu'il faut mettre en avant l'amour du travail.

Signalons que d'autres questions posées ou inquiétudes exprimées étaient en rapport avec la vente en désordre des produits phyto et médicaments vétérinaires ; la vaccination du bétail à l'image de campagnes de vaccination exécutées par le MINISANTE, la distribution du bétail aux vulnérables et l'adhésion aux associations par les éleveurs du bétail de race locale; le jus qui tue le bétail dans certaines provinces (à suivre de près), la cohabitation des élevages et habitation ( cas de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi), les commerçants ambulants des cultures fourragères ( voleur de fourrages), la mise en place des ACSA sur toutes les collines comme c'est le cas dans l'agriculture où un moniteur est affecté sur chaque colline, l'harmonisation des prix des denrées d'origine animale et enfin l' irrigation pour une augmentation des emblavures des cultures fourrages.

A toutes ces questions et inquiétudes, le Ministre a donné des réponses satisfaisantes.

#### **IV. CONCLUSION :**

Vu les inquiètes exprimées par rapport à la mise en œuvre de cette loi où les idées convergeaient même dans cette séance, Très Honorable le Président de l'Assemblée Nationale a interpellé les Honorables Parlementaires d'être les premiers à comprendre cette loi pour faciliter son adoption et sa mise en œuvre étant donné que c'est un programme de l'Etat.

Pour ce faire, il a recommandé à la commission permanente chargée de l'agriculture, élevage, environnement, développement communal et travaux publics au parlement de terminer le plus rapidement possible ce travail afin que le projet de loi sur la stabulation permanente soit adopté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, tout en déplorant l'échec enregistré sur le barrage de KAJEKE, le Président de l'Assemblée Nationale a clôturé la séance en interpellant le Ministère d'apprêter le plus rapidement possible certains textes d'application des lois déjà adoptées par l'Assemblée Nationale tout en promettant au Ministre qu'il sera de nouveau appelé pour répondre aux questions orales, une fois ce travail terminé.

**Fait à Bujumbura, le 3 novembre 2017**

**HABONIMANA Patricie**

**Rapporteur de la rencontre**

